

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DDEEES 182 Subvention à l'association Carré Bastille (11e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL et M. Jean-Bernard BROS, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Carré Bastille pour l'organisation du festival « Bastille, quartier libre » ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN SOLAL et M. Jean-Bernard BROS, au nom de la 2e Commission :

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 13 000 euros est attribuée l'association Carré Bastille, 38, rue de la Roquette 75011 Paris (n° simpa 21721)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris :

- pour 8000 euros sous la rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, ligne P004 (VF 55003);
- pour 5000 euros sous la rubrique 95, chapitre 65, article 6574, ligne de subvention VF55005.